

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [alessandro-zanolin-surete-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/9a59a7c75ca4f115ffdf8723>

Date d'obtention : 2024-12-10 07:24:02

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens la procédure en lien avec la méthode d'intervention SEXTO. JE retiens que la confiscation du cellulaire doit être fait le plus rapidement possible.

Je retiens aussi qu'il est important de bien suivre la méthode SEXTO, car c'est un protocole uniformisé. Suivre ce protocole à la lettre permet à tout les individus concernés dans l'intervention de bien accomplir leur rôle respectif.

La grille d'évaluation est importante, car elle permet de dresser un excellent portrait de la situation sans accidentellement poser des questions accusatoires. En bref, il est important de la suivre et ne pas trop s'éloigner de celle-ci lors de la rencontre avec la victime.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va me permettre d'être plus informé sur les rôles de chacun des intervenants lors du déclenchement d'intervention SEXTO (intervenant en milieu scolaire, police, etc). Cette formation va me permettre d'être plus préparé pour intervenir lors de situation de SEXTOS et bien initié le protocole SEXTO.

De plus, je vais être plus à l'aise face à mes pouvoirs et devoirs lors des interventions SEXTO.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas mettre les mots dans la bouche de façon accidentelle ou poser des questions accusatoires. Je vais m'assurer de bien ordonné la chronologie des événements menant à la commission du crime et prendre mon temps avec la victime afin qu'elle ne se sente pas comme une criminelle.

Je vais m'assurer de prendre possession des preuves (cellulaire) sans accéder son contenu.